me promoter to guerre

» Ce que tu nous racontes d'un peuple qui s'était séparé de pareils lâches et qui se laissa ramener par un discours à peu près semblable au tien, est une impertinence, ainsi que la comparaison dont se servit celui qui apaisa ces mécontents/ Les membres de notre corps partagent, à la vérité le travail ; chacun exerce la fonction à laquelle il est destiné, mais tous iouissent en commun de ce qui fait le soutien de la vie. L'estomac, comme les chefs de cette nation dont tu parles, ne s'approprie rien de ce que les membres lui fournissent. Il ne les laisse point languir; au contraire, il distribue les aliments dont il n'est que le réservoir commun ; voilà ce que devaient répondre ces bonnes gens au sot discoureur dont tu nous rapportes la fable.

» Mais qu'arriverait-il encore si nous t'écoutions ? Celui qui se trouverait aujourd'hui plus à son aise qu'un autre se verrait bientôt supplanté par celui qui ferait des efforts pour se mettre en sa place, et serait peut-être réduit à son tour, lui ou ses enfants, à périr de misère.

» Nous faisons la guerre, nous arrachons la chevelure, nous brûlons, nous mangeons nos ennemis, c'est-à-dire les familles qui, séparées des nôtres, s'assemblent pour nous disputer la chasse ou la pêche; et tu veux faire en sorte que nos propres familles en fassent autant entre elles.

» Si nous épargnons quelques-uns de nos prisonniers, si nous les adoptons pour remplacer nos morts, alors loin de souffrir qu'ils prennent part à nos travaux, nous les nourrissons comme nos femmes et nos enfants, sans rien faire, et tu voudrais assujettir une partie de notre nation à cette déshonorante servitude et faire qu'elle commandât à nos vaillants et laborieux chasseurs. Vas, tu as perdu le sens. »

Je prévois ce qu'on opposera au parallèle que je viens de faire des institutions vicieuses de notre politique vulgaire et des sages règlements qui ne seraient que de justes applications des lois de la Nature, et qui n'imiteraient que ce qu'elle opère pour rendre les hommes vraiment sociables.

> Objections contre la possibilité de notre système chez des nations qui n'auraient point encore recu de lois

Si vous trouvez, dira-t-on, dans quelques pays des hommes véritablement disposés à obéir aux impressions de ces lois, des hommes tels que vous les désirez pour en faire les citoyens de votre république, nous les excepterons avec vous de la règle générale, qui ne vous permettra pas de conclure que la Nature les ait pareillement disposés par toute la terre.

Nous dirons encore:

1°- Qu'il n'est pas bien sûr que ces peuples dociles naissent avec les qualités que vous leur trouvez puisque, comme l'a très sagement observé l'auteur de L'Esprit des lois, la rigueur du climat donne aux peuples septentrionaux de l'Amérique une constitution forte et vigoureuse qui contribue, ainsi que la stérilité des contrées qu'ils habitent, à les rendre actifs et laborieux.

2°- La nécessité de pourvoir à des besoins urgents unit aisément quelques familles, qui forment séparément plusieurs petites peuplades.

3°- Quand on vous accorderait que votre police peut devenir praticable parmi ces peuples, ce ne serait qu'en conséquence de quelques circonstances qui ne se trouvent point ailleurs. Dans les pays chauds, par exemple, où, selon le rapport de nos voyageurs, les peuples sont extrêmement indolents et paresseux, où le courage et la force transplantés s'énervent et s'affaiblissent, où chaque homme ne semble vivre que pour soi, sans se soucier des autres, chez la plupart des sauvages africains les moins féroces, on écouterait fort peu vos leçons.

4°- Quoique vous en disiez, l'expérience prouve que par tout le monde l'homme est en général naturellement porté à l'oisiveté et au repos, qu'il cherche toujours à se les procurer aux dépens d'un autre, et que cette inclination, quoique çà et là plus ou moins forte, le rend presque sourd aux propositions les plus raisonnables.

Enfin, quelque apparence de vérité qu'ait votre système, il pèche essentiellement en ce qu'aucun peuple policé ne s'est jamais soumis à rien de pareil aux constitutions fondamentales de votre politique.

De toutes ces observations on doit conclure qu'il faut bien de plus fortes machines que celles que vous prétendez employer pour rapprocher les hommes et les porter à se secourir mutuellement ; si les vôtres suffisent en certains cas, elles ne seront ni partout ni toujours assez puissantes.

Réponses ou nouvelles preuves des succès qu'auraient des lois fondées sur la Nature chez des nations exemptes de nos préjugés

Je répliquerai aux préliminaires de ces objections que les movens de sociabilité que je propose sont d'autant plus sûrs qu'ils ne sont, comme je l'ai prouvé, sujets à presque aucun des inconvénients qui traversent les succès ou affaiblissent le pouvoir des movens violents de la politique ordinaire. J'ajouterai ici que nos institutions, étant soutenues de plus de considérations et de motifs encourageants, pourront infiniment sur des nations supposées exemptes des préjugés qui naissent de l'esprit vraiment 180 indocile et paresseux, de propriété et d'intérêt particulier, esprit qui ne peut devenir sociable que par crainte.

Pourquoi les lois devaient être faites

Les lois d'institution ne devaient être faites que pour rappeler et remettre en vigueur la première loi naturelle de sociabilité. Elles devaient tirer toutes dispositions particulières de cette loi générale, faire servir ces conséquences à l'étendre et à l'expliquer, prévoir et prévenir les cas qui pouvaient donner atteinte à son autorité ou tendre à éluder ses intentions. Point du tout; ces lois factices et momentanées ont commencé par directement contredire celle qui devait être éternelle et de laquelle elles devaient emprunter toutes leurs forces. Aussi ne faut-il pas s'étonner de leur instabilité, de leur embarras, de leur multitude.

C'est ce chaos qu'a si savamment parcouru le célèbre auteur de L'Esprit des lois, esprit dont il a fait connaître l'inconstance en faisant l'histoire et l'analyse de ces lois versatiles. Tel a été son objet; le mien, dans cette dissertation, est de faire voir précisément pourquoi les lois humaines sont par elles-mêmes si sujettes à de fréquents changements et à

mille inconvénients dangereux.

Ces lois, je ne cesse de le répéter et on ne saurait trop le redire, en établissant un partage monstrueux des productions de la Nature et des éléments même, en divisant ce qui devait rester dans son entier ou y être remis si quelque accident l'avait divisé, ont aidé et favorisé la ruine de toute sociabilité. Sans altérer, dis-je, la totalité des choses immobiles, elles devaient ne s'attacher qu'à régler non la propriété, mais l'usage et la distribution de celles qui ne sont point stables : il ne fallait pour cela que partager les emplois, les secours mutuels des membres d'une société. S'il devait régner quelque inégalité harmonique entre des concitoyens, c'était de l'examen des forces de chaque partie de ce tout qu'il fallait déduire ces proportions, mais sans toucher à la base qui porte le corps de la machine. C'est une maxime de prudence économique, qu'un homme riche en fonds ne doit projeter que sur l'emploi de ses revenus.

Vrai Médium de toute Démonstration politique ou morale, & Cause première de tout Désordre

C'est sur l'évidence des principes que je viens de m'efforcer de dégager comme d'un tas de ruines, que j'ose ici conclure qu'il est presque nathématiquement démontré que tout partage, égal ou inégal, de biens,

toute propriété particulière de ces portions sont dans toute société ce qu'Horace appelle summi materiam mali⁶⁷.

Tous phénomènes politiques ou moraux sont des effets de cette cause pernicieuse. C'est par elle qu'on peut expliquer et résoudre tous théorèmes ou problèmes sur l'origine et les progrès, l'enchaînement, l'affinité des vertus ou des vices, des désordres et des crimes, sur les vrais motifs des actions bonnes ou mauvaises, sur toutes les déterminations ou les perplexités de la volonté humaine, sur la dépravation des passions, sur l'inefficacité, l'impuissance des préceptes et des lois pour les contenir, sur les défauts même techniques de ces leçons; enfin, sur toutes les monstrueuses productions des égarements de l'esprit et du cœur.

La raison, dis-je, de tous ces effets peut se tirer de l'obstination générale des législateurs à rompre ou laisser rompre le premier lien de toute sociabilité par des possessions usurpées sur le fonds qui devait indivisiblement appartenir à l'humanité entière.

Combien il était facile aux premiers législateurs de reconnaître les intentions de la Nature⁶⁸ & d'y conformer leurs institutions

Mais, répliquera-t-on, était-il bien possible que les premiers législateurs de notre continent poliçassent les peuples comme vous prétendez qu'ils auraient dû faire? Et quand ils l'auraient pu, leurs lois, leurs institutions n'auraient-elles pas été aussi sujettes à la corruption et aux changements qu'elles le sont?

Je réponds, premièrement, que la plupart des peuples qui de notre connaissance se sont les premiers soumis à des lois n'étaient point dans ces temps aussi nombreux qu'ils le sont devenus ; ainsi, selon l'objection même que vous m'avez faite ci-devant, c'est là précisément ce qui a facilité les législations et ce qui en aurait favorisé de meilleures. De plus, ces peuples indigènes, ou colons, devaient être à peu près ce que sont depuis un grand nombre de siècles les nations de l'Amérique septentrionale. Il était donc facile à leurs sages d'établir leurs lois sur les vrais fondements de la Nature : ils étaient alors presque à nu et sans rupture, ces solides

fondements qu'il faut aujourd'hui creuser avec tant de peine; quand il les ont trouvés quelque part altérés par les accidents qui pouvaient faire languir les affections sociales, ils devaient travailler à les rétablir en faisant revivre ces affections. Exacts observateurs de ce que dictent ces sentiments, commentateurs conséquents de leurs premières lois, ils pouvaient les étendre mais en conserver le texte dans toute sa pureté.

On demandera encore si ces législateurs, en suivant pas à pas les sages intentions de la Nature, n'auraient pas, malgré la docilité des peuples, rencontré des difficultés de détail dans les applications particulières de leurs lois à la distribution des diverses occupations, aux moyens de pourvoir suffisamment aux besoins publics et particuliers, et à ceux de faire également subsister sans confusion, sans discorde, une multitude de citoyens, difficultés dont la moindre a souvent fait échouer les plus beaux projets.

Je dirai que tout cela aurait été une simple affaire de dénombrement de *choses* et de *personnes*, une simple opération de calcul et de combinaison, et par conséquent susceptible d'un très bel ordre. Nos faiseurs de projets anciens et modernes ont conçu et exécuté des desseins incomparablement plus difficiles puisque, outre les accidents imprévus, ils avaient contre eux la raison de la Nature et les obstacles sans nombre qui naissent de l'erreur et dont elle s'embarrasse elle-même. Enfin, si l'on doit s'étonner, c'est que ces imprudents aient réussi en quelque chose.

Combien des lois plus parfaites que les nôtres auraient eu de pouvoir

Je demanderai à mon tour si les lois des Solon, des Lycurgue, celles des Crétois, des Indiens, des Perses, des Chaldéens, des Égyptiens, etc., toutes défectueuses et imparfaites qu'elles étaient, ont subsisté si longtemps dans leur entier, si ensuite fondues et compilées elles sont devenues universelles, si on peut dire que les Grecs ont subjugué les Romains par leurs lois comme ceux-ci ont soumis par la force des armes les autres nations, si ces mêmes Romains ont vu les barbares même, qui inondaient et dépeçaient l'Empire, adopter leurs lois ! si presque l'Europe entière leur obéit aujourd'hui. Quelle eût été la durée et la stabilité de celles qui auraient infailliblement prévenu les funestes et sanglantes révolutions arrivées dans ce monde ?

[[]Anticipant sur Proudhon et en un sens plus radical que lui, pour Morelly la propriété, c'est le plus grand des maux matériels. Que la propriété s'oppose à la raison est une thèse que Morelly fut sans doute l'un des tous premiers à défendre, mais que les rédacteurs des Déclarations des droits de l'Homme contrediront. Le paradoxe est que pour Morelly la propriété s'oppose aussi à la Nature, ignorant ou négligeant la place des instincts, notamment celui territoire, pourtant central dans l'animalité.]

On entend ici par le peuple *indigène*, celui qui habite un pays depuis un temps immémorial, et par *colon* celui qui s'y établit par colonie.

C'est précisément par un semblable abus de la raison que la plupart de nos mélancoliques enthousiastes déclament contre l'homme, aussi bizarres, aussi indéfinissables eux-mêmes que celui qu'ils décrient ; ils font cependant quelquefois la grâce à cette créature infortunée, pour la consoler, de lui dire avec un de nos poètes célèbres :

Malgré l'épaisse nuit sur l'homme répandue,
On découvre un rayon de sa gloire perdue :
C'est un roi qui du trône en la terre jeté,
Conserve sur son front un air de majesté.
Racine, fils.

Ne voila-t-il pas une riche et utile découverte ?

Combien nos principes sont éloignés d'autoriser le vice ou le crime

Il faut des mœurs, une police, des lois, un gouvernement ; tout le monde le dit, et je ne le soutiens pas avec moins de zèle ; c'était dans la Nature qu'il en fallait puiser les règles, mais elle était sujette à se corrompre, les passions humaines étaient un feu qui pouvait devenir incendie : eh bien, il fallait en écarter les matières combustibles. La raison humaine — et sans cela, à quoi nous servirait ce guide ? — est faite pour connaître et suivre les procédés de cette Nature. Ses lois primitives, toutes sages qu'elles sont, ne suffisent point pour gouverner les hommes, je l'avoue, mais ce n'est que tant que les lois demeurent vagues et indéterminées. Les recueillir, les assembler, y mettre de l'ordre, de la conséquence, en fixer les décisions, c'est l'ouvrage de la raison, de l'art. Ainsi, comme ce qui corrompt la Nature n'est plus elle, comme ses vrais sentiments, ses véritables indications cessent ou commencent toute violence, de même toute institution qui sort de ses principes, qui bâtit sur de fausses positions, qui prend pour nature ce qui ne l'est pas, n'est plus un art qui puisse imiter et suivre pas à pas cette sage maîtresse, c'est une misérable et aveugle routine ; ce n'est que cette cacophonie que j'attaque dans cet Ouvrage.

Qu'on ne m'accuse donc point d'autoriser le crime par des principes qui font disparaître le mal moral, qui affranchissent l'homme de toute crainte, de tout remords. Rien ne serait plus évidemment calomnieux que cette accusation, puisqu'il n'y a pas un de mes raisonnements, pas une de mes maximes qui, loin de favoriser aucune action dénaturée, ne tende au contraire à anéantir tout scélératisme et à le rendre même inconcevable.

En indiquant la cause première de tous forfaits et les moyens de la détruire, je substitue à une impuissante crainte, à d'inutiles remords, les vrais moyens de rendre le crime impossible, d'en inspirer une horreur insurmontable, et enfin de restituer la créature à sa bonté, à sa probité naturelle.

Quand je dis qu'il n'y a nul mal moral en présence de la providence, qu'elle ne s'irrite point du crime, qu'elle ne le punit pas comme nous l'imaginons par comparaison avec nos procédés, je dis aussi que sa sagesse permet que, par des conséquences infaillibles de l'ordre établi dans le moral, c'est-à-dire dans les actions des hommes, il arrive toujours que ce qui nuit à ces créatures est réprimé par des maux pareils. Point de crimes sans punition, mais aussi plus de crimes après les derniers châtiments.

Si j'établis que l'idée d'un être infiniment parfait, infiniment bon, exclut absolument celle d'un vengeur obstiné dont les rigueurs perpétueraient le mal, c'est que cette idée ne peut convenir qu'à la créature, qui, sujette à l'offense, ne peut s'en garantir que par la crainte et la terreur. C'est à se mettre hors de toute insulte que la vengeance trouve du plaisir dans les tourments du coupable. Que serait un être inaccessible à toute offense qui se plairait à ce cruel exercice ?

Criez tant qu'il vous plaira, imposteurs ou fanatiques qui avez intérêt de nous persuader des chimères, vos vains raisonnements ne pourront jamais étouffer cette vérité aussi évidente que le premier axiome de mathématique : si la suprême puissance est unie dans un être à une infinie sagesse, elle ne punit point : elle perfectionne ou anéantit. Choisissez.

Tout est bien dans l'univers. Dieu a permis qu'à côté et assez près de ses lois immuables, l'humaine raison, cette déité créée, érigeât les siennes, et qu'elle fût elle-même créatrice d'un monde moral dont le mécanisme allât suffisamment bien pour l'état présent et passager de l'humanité, de même que la maison suffit pour la durée de celui qui la bâtit ou l'habite.

Je ne blâme vos constitutions, vos préceptes, mortels qui voulez vous mêler d'instruire les hommes, que parce que vous leur débitez ces leçons comme d'éternelles vérités. Contentez-vous qu'on vous les passe pour des conséquences hypothétiquement vraies, relativement aux systèmes qu'enfanta l'imagination de vos premiers maîtres.

Vous, ineptes discoureurs sur les décrets éternels de la providence qui prétendez en accorder la sagesse infinie avec ce que vous voyez de monstrueux dans les humaines résolutions, les impertinences dont vous remplissez nos bibliothèques sont au-dessous de toutes puérilités. À quelles extravagances, grand Dieu! ne vous faut-il pas recourir pour justifier la

76

τις εφαρμόσουν πρακτικά. Δίδαξαν τα παιδιά τους ό,τι είχαν διδαχθεί και οι ίδιοι, δρώντας ακριβώς όπως και οι δικοί τους πρόγονοι, που διατηρούσαν τις κατεστημένες συνήθειες των προηγούμενων γενεών ως τη στιγμή που ανακάλυπταν καλύτερες μαι ανώτερες και πείθονταν γι' αυτές.

Επιπλέον, οι σημερινές γενιές εκπαιδεύουν τη νεότερη, έτσι όπως και αυτές είχαν εκπαιδευτεί από την προηγούμενη και δεν πρέπει να τις κατηγορήσουμε για τα ελαττώματα των συστημάτων τους. Όσο λαν. θασμένα ή βλαβερά και αν έχουν αποδειχτεί αυτά τα συστήματα και η συγχεχοιμένη αγωγή, θα αποτελούσε παρανόηση των αρχών των ανά χείρας δοχιμίων και διαστρέβλωση του πνεύματός τους, εάν προχα. λούσαν αγανάχτηση ή την ελάχιστη κακή θέληση εναντίον όσων είναι προσχολλημένοι στις χειρότερες πλευρές της συγχεχριμένης αγωγής και υποστηρίζουν ακόμα και τις πιο κακοήθεις εκδοχές αυτών των συστημάτων. Γιατί όλα αυτά τα άτομα, οι ομάδες και οι οργανώσεις έχουν εκπαιδευτεί από τη νηπιακή τους ηλικία και θεωρούν καθήκον και συμφέρον τους να δρουν με αυτό τον τρόπο, συνεχίζοντας τις συνήθειες των προκατόχων τους. Ας τους προτείνουμε την καθαρή αλήθεια και ας τους δώσουμε χρόνο να την εξετάσουν και να δουν ότι βρίσκεται σε συμφωνία με όλες τις παραδεδεγμένες αλήθειες, και τότε θα την αναγνωρίσουν και θα πειστούν. Είναι αδυναμία να απαιτείς από κάποιον να συμφωνήσει προτού να έχει ακόμα πειστεί, και αφού πειστεί δεν θα αρνηθεί την αλήθεια. Η προσπάθεια να εχβιάζονται συμπεράσματα, χωρίς το ζήτημα να έχει κατανοηθεί πλήρως, είναι αδικαιολόγητη και παράλογη και θα αποδειχτεί ανώφελη ή βλαβερή για τις διανοητικές ικανότητες. Με το πνεύμα που περιγράψαμε προχωρούμε παρακάτω στη διερεύνηση του ζητήματος.

Τα γεγονότα τα οποία έχουν βαθμιαία συσσωρευτεί, με την εφεύρεση της τυπογραφίας, δείχνουν τόσο ξεκάθαρα τα σφάλματα των συστημάτων των προηγούμενων γενεών, ώστε αφού παρουσιαστούν κατάλληλα θα καταστούν προφανή για όλες τις τάξεις της κοινότητας και θα επιβάλλουν ως απολύτως αναγκαία την άμεση υιοθέτηση νέων νομοθετικών μέτρων έτσι ώστε να απομακρυνθεί η σύγχυση ακόμα και από όσους δεν είναι σε θέση να διακρίνουν την αυθαιρεσία και την κατάφωρη αδικία των νόμων που τους κυβερνούν.

Τέτοιοι είναι οι νόμοι που προβλέπουν τιμωρίες για μια πολύ μεγάλη ποικιλία πράξεων που χαρακτηρίζονται εγκληματικές, ενώ όσοι προβαίνουν σε αυτές τις πράξεις εκπαιδεύονται συνήθως έτσι ώστε η γνώση που αποκτούν τους αναγκάζει να συμπεραίνουν πως οι πράξεις τους αυτές ήταν ό,τι καλύτερο μπορούσαν να κάνουν.

Για πόσο ακόμη θα αφήνουμε τη μια γενιά μετά την άλλη να γαλουχείται από την παιδική της ηλικία στο έγκλημα και έπειτα να την καταδιώκουμε σαν τα άγρια θηρία του δάσους, ώσπου να παγιδευτούν αναπόδραστα στα δίχτυα του νόμου; Εάν οι συνθήκες αυτών των φτωχών και δύσμοιρων που υποφέρουν αντικατασταθούν με τις συνθήκες όσων περιβάλλονται από την αίγλη και την επιβλητικότητα της δικαιοσύνης, πότε θα δούμε τους τελευταίους στο εδώλιο του κατηγορούμενου και τους πρώτους στο έδρανο του δικαστή;

Αν οι τωρινοί δικαστές της επικρατείας είχαν γεννηθεί και ανατραφεί ανάμεσα στους φτωχούς και τους εξαθλιωμένους του Σαιντ Τζάιλς* ή σε κάποιο παρόμοιο περιβάλλον, δεν θα ήταν τώρα, δεδομένης της ενεργητικότητας και της ικανότητάς τους, επικεφαλής άλλων δραστηριοτήτων ούτε θα αντιμετώπιζαν ως συνέπεια αυτής της υπεροχής τους τη φυλάκιση, την εξορία ή και το θάνατο; Μήπως διστάζει κανείς να παραδεχτεί πως, αν μερικοί από όσους σήμερα αντιμετωπίζουν τη θανατική ποινή με τους νόμους που δικάζουν οι τωρινοί δικαστές, είχαν γεννηθεί, ανατραφεί και εκπαιδευτεί μέσα στο περιβάλλον που οι δικαστές αυτοί γεννήθηκαν και μεγάλωσαν, δεν θα ήταν τώρα εκείνοι που θα επέβαλαν τις ίδιες φοβερές καταδίκες στους σημερινούς αξιοσέβαστους αξιωματούχους του νόμου;

Αν ανοίξουμε τα μάτια μας και παρατηρήσουμε προσεκτικά τα γε-

^{*} St. Giles: περιοχή του Λονδίνου που κατά τον 19ο αιώνα ήταν το σύμβολο της ανθοώπινης εξαθλίωσης. Ο Ένγκελς την περιγράφει ως εξής: «Είναι μια μάζα σπιτιών από τρία ή τέσσερα πατώματα που έχουν οικοδομηθεί χωρίς σχέδιο, με στενούς, βρώμικους και γεμάτους λάσπη δρόμους... Δεν βλέπει κανείς ούτε ένα τζάμι ακέραιο, οι τοίχοι είναι σαν να έχουν λέπρα, τα περβάζια από τις πόρτες και οι κορνίζες από τα παράθυρα είναι σπασμένα ή ξεχαρβαλωμένα, οι πόρτες -όταν υπάρχουν- είναι καμωμένες από παλιές σανίδες καρφωμένες μεταξύ τους. Και εδώ, σε αυτή τη συνοικία των λωποδυτών, είναι περιττές οι πόρτες γιατί δεν υπάρχει τίποτα για κλέψιμο» (Φρ. Ένγκελς, Η Κατάσταση της Εργατικής Τάξης στην Αγγλία, Μπάυρον, Αθήνα, τόμ. 1, σ. 72). (Σ.τ.Ε.)

γονότα θα δούμε τέτοια φαινόμενα να μας κατακλύζουν. Είναι, $\lambda_{\rm Ol}$ πόν, το κακό τόσο μικρό, ώστε να αδιαφορούμε και να το προσπερνάμε σαν καθημερινό συμβάν, σαν να μην αξίζει την παραμικρή σκέψη; $K_{\rm Cl}$ θα δεχόμαστε να μας λένε ότι «δεν έχει έρθει ακόμα ο κατάλληλος καιρός για να αρχίσουμε τη διερεύνηση του ζητήματος· ότι άλλα, πολύ σοβαρότερα, πράγματα μας απασχολούν και θα πρέπει να το αφήσουμε για μια άλλη εποχή που θα υπάρχει περισσότερη άνεση;»

Έχω να πω τα εξής σε όσους προτιμούν να σχέφτονται και να μιλούν έτσι: «Επιτρέψτε στα αισθήματα ανθρωπισμού ή διχαιοσύνης να σας κάνουν να αφιερώσετε μερικές ώρες για να επισκεφτείτε κάποια μητροπολιτική φυλακή και να εξετάσετε υπομονετικά, με καλοσύνη και συμπόνια, τους τροφίμους τους, τα γεγονότα της ζωής τους και τη ζωή των συγγενών τους. Θα πρέπει να αφοσιωθείτε με προσοχή στις ιστορίες που θα ξετυλίγονται γύρω από τα βάσανα, τη δυστυχία και την αδικία που περιβάλλουν τη ζωή τους· πράγματα τα οποία είμαι βέβαιος ότι δεν μπορούσατε νωρίτερα καν να υποθέσετε ότι είναι δυνατό να υπάρχουν σε οποιοδήποτε πολιτισμένο κράτος, πόσο μάλλον ότι θα επιτρεπόταν να αναπτύσσονται επί αιώνες στην καρδιά της βρετανιχής νομοθεσίας». Πάντως, η αληθινή αιτία αυτής της τραγωδίας, που είναι τόσο αντίθετη στον ανθρωπισμό των κατοίκων αυτών των νήσων, είναι ότι δεν έχει προταθεί ακόμα μια εφαρμόσιμη θεραπεία αυτής της συμφοράς, που να βασίζεται σε διαυγείς και έγχυρες αρχές. Όμως οι αρχές που αναπτύσσονται σε αυτήν εδώ τη «Νέα Θεώρηση της Κοινωνίας» θα καταδείξουν μια θεραπεία που είναι απλούστατη και δεν έχει περισσότερες δυσκολίες από ό,τι πολλές άλλες συνηθισμένες δραστηριότητες που μπορούν μάλιστα να αναληφθούν από ανθρώπους με στοιχειώδεις πρακτικές ικανότητες.

Το ότι μια τέτοια θεραπεία είναι είναι είναι στο

discorde qui est presque générale chez le grand nombre toujours aigri par la pauvreté.

Il est des exceptions à admettre : on trouve non seulement des individus, mais des nations entières qui se plient facilement au joug du mariage, tels sont les Allemands, dont le caractère patient et flegmatique, convient à la servitude conjugale bien mieux que le caractère volage et inquiet du Français. On s'appuie de ces exceptions pour faire l'apologie du mariage; on ne cite que les chances qui lui sont favorables: sans doute un tel nœud convient à un homme sur le retour, qui veut s'isoler de la corruption générale. Je veux croire qu'une épouse puisse trouver du charme dans la société d'un tel homme, et dédaigner pour lui le tourbillon du grand monde; mais pourquoi le sexe masculin ne conçoit-il ces sages penchants qu'après 15 ou 20 ans passés dans la coquetterie? Pourquoi en se retirant du monde les hommes ne prennent-ils pas des femmes mûries comme eux par l'expérience, et veulent-ils trouver dans une jouvencelle des vertus plus précoces que les leurs qui ont été si tardives? Il est plaisant que les civilisés qui se vantent de surpasser les femmes en raison, exigent d'elles, à 16 ans, cette raison qu'ils n'acquièrent qu'à 30 et 40 ans, après s'être vautrés dans la débauche pendant leur belle jeunesse. S'ils ne sont arrivés à la raison que par le sentier des plaisirs, doivent-ils s'étonner qu'une femme prenne la même voie pour y arriver?

Leur politique de ménage, fondée sur la fidélité d'un jeune tendron, n'entre aucunement dans les vues de Dieu; s'il a donné aux jeunes femmes le goût de la dissipation et des plaisirs, c'est une preuve qu'il ne les destine pas au mariage ni à la vie de ménage, qui exigerait le goût de la retraite. Dès lors les hommes doivent

être malheureux en ménage, puisqu'ils veulent épouser des jeunes femmes à qui la nature n'a pas donné les penchants convenables à ce genre de vie.

Là-dessus interviennent les philosophes qui promettent de changer les passions des femmes, réprimer la nature. Prétentions risibles! on sait quel en est le succès. En mariage, comme en tout autre contrat, l'infortune échoit à l'homme le plus digne d'un heureux sort. Celui qui mérite de fixer une femme, rencontre la plus libertine et la plus perfide : la loyauté d'un tel mari devient le principe de sa duperie; il sera pris mieux que tout autre à ces simagrées de pudeur, à ces airs d'innocence que l'éducation philosophique donne à toutes les jeunes filles pour masquer la nature. En dépit de tous les systèmes des moralistes, le bonheur n'est point dans nos ménages; un cri universel s'élève contre les ennuis attachés à ce genre de vie, et ce sont les hommes qui s'en plaignent, eux qui ont fait la loi, et qui ont dû la faire à leur avantage. Que diraient donc les femmes si elles avaient le droit de se plaindre? et que doit-on penser d'une institution fatigante pour le sexe fort qui l'a établie, et plus fatigante encore pour le sexe faible à qui l'on ne permet pas de faire entendre aucune plainte.

On nous vante la concorde apparente de ces ménages, où une jeune victime supporte avec un dévouement héroïque les persécutions d'un jaloux retiré du monde. Eh! n'est-ce pas là un état de guerre pire encore que celui des époux de certains villages allemands, où le mari place auprès du foyer un bâton qu'on appelle le repos du ménage, et qui termine en dernier ressort tout débat conjugal. L'oppression pour être moins apparente dans la classe polie, n'en est pas moins réelle : eh! comment les deux sexes ne s'élèvent-ils pas contre un ordre domestique qui les assujettit à tant de contrariétés. Lorsqu'on voit